REGION
HAUTS-DE-FRANCE
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 2021.00148

Réunion du 9 février 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
5821488

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2021
Retour Préfecture : 12/02/2021

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction : 23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
932/23/65131/23000010	30 000,00 €		2021	3 000,00 €
			2022	21 000,00 €
			2022	6 000,00 €

Thème : C05.04 Enseignement supérieur

Objet : Bourse d'excellence en enseignement supérieur 2021-2022

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 9 février 2021, à 09:00, par téléconférence, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.4221-1,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°2020.02239 du Conseil Régional des 09 et 10 décembre 2020 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération-cadre n°20170736 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de relations internationales de la Région Hauts-de-France.

Vu la délibération n°20171731 du Conseil régional du 23 novembre 2017 relative à l'adoption du Schéma de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Ambition 1 « Une Région des excellences qui rayonne et qui attire ».

Vu la délibération n°2019.01229 de la commission permanente du 2 juillet 2019 relative à la bourse d'excellence en enseignement supérieur pour l'année 2019/2020

Vu la délibération n°2020.01378 du Conseil régional du 24 septembre 2020 relative à la bourse d'excellence en enseignement supérieur pour l'année 2020/2021

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

PREAMBULE :

La diplomatie économique et la mobilité des jeunes en Europe et à l'international sont deux axes majeurs de la stratégie des relations internationales de la Région Hauts-de-France adoptée le 30 juin 2017. L'enjeu-clé est de renforcer l'employabilité des jeunes et la présence des Hauts-de-France à l'international.

Le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Hauts-de-France 2017-2021, adopté le 23 novembre 2017 prévoit dans l'ambition 1 : « Une Région des excellences qui rayonne et qui attire. »

A cette fin, la Région Hauts-de-France a proposé en 2019 une bourse d'excellence à destination des jeunes de la région qui réalisent une période d'études au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de renommée internationale.

Il s'agit de valoriser les parcours d'excellence des jeunes des Hauts-de-France et d'en faciliter la concrétisation en leur accordant une aide financière. La bourse d'excellence contribue également à lever les freins culturels et socio-économiques aux parcours d'étude des jeunes des Hauts-de-France en leur présentant des exemples de réussite.

Le dispositif de bourse d'excellence en enseignement supérieur a pour objectif de soutenir l'excellence régionale. Il contribue également à doter la Région d'un réseau d'ambassadeurs des Hauts-de-France promouvant le dynamisme régional, la richesse de sa jeunesse.

Au vu du bilan positif de la 1ère année 2019/2020 de mise en œuvre du dispositif et des retours d'ores et déjà favorables concernant la deuxième année 2020/2021 en cours d'exécution, il s'agit ici de reconduire ce dispositif.

DECIDE

Par 56 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'adopter la reconduction du dispositif « bourse d'excellence en enseignement supérieur » dont les modalités de mise en œuvre sont décrites dans l'annexe.

D'affecter une AE 2021 de 30 000 € sur le programme 23000010 pour le financement de la campagne 2021-2022.

D'attribuer les bourses individuellement selon les critères d'éligibilité, modalités et règlement d'application repris en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à prendre les décisions pour l'attribution, le versement, l'annulation et le reversement des bourses conformément aux modalités prévues en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser le règlement d'application et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Présents** (52) **:** Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Serge SIMEON, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET, Monsieur Benoit WASCAT.*

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 5821488 *- Envoi Préfecture le* 12/02/2021 *- Retour Préfecture le* 12/02/2021

***Pouvoirs donnés** (4) :* *Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Frédéric NIHOUS donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE.*

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON.

***N'ont pas participé au vote** (0) :*

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 5821488 *- Envoi Préfecture le* 12/02/2021 *- Retour Préfecture le* 12/02/2021